

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023/440**

portant désignation de Mme Eugenia BRATESCU comme membre  
nommée du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale

**Le Maire de SILLINGY,**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 41,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R-123-12,

VU le renouvellement du Conseil municipal,

VU la délibération n° 2020-28 du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a fixé à 14 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (7 membres élus en plus du Maire et 7 membres extérieurs),

VU l'arrêté municipal 2023-086 du 10 mars 2023 portant désignation des membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale 2020-2026,

VU la démission de Mme Martine CHAPELET,

VU la démission de Monsieur Eric LEPAGE, ayant quitté ses fonctions de directeur du foyer Les Iris,

VU la candidature de Mme Eugenia BRATESCU, représentant des associations œuvrant dans le domaine des personnes en situation de handicap « foyer Les Iris »,

CONSIDERANT qu'il nous appartient de procéder à la désignation des membres nommés du Conseil d'administration parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menées dans la commune,

CONSIDERANT que parmi ces membres doivent figurer des représentants de certaines associations,

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER.-** Est nommée en qualité de membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sillingy à compter du 26 octobre 2023 :

- Madame Eugenia BRATESCU, à la place de Monsieur Eric LEPAGE.

La liste des membres désignés mise à jour est donc la suivante, dans l'attente d'un septième autre membre nommé :

- Madame Odile GODDET, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF

- Madame Eugenia BRATESCU, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine des personnes en situation de handicap « foyer Les Iris »

- Madame Martine RABEAU, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, de l'aide aux plus démunis, de la famille, des personnes handicapées, de la lutte contre les exclusions « ADMR »

- Monsieur Jean-Pierre CANDIL, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions « Secours Catholique »

- Monsieur Patrick RAPHOZ, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions « L'Ordre de Malte »

- Madame Mireille CORBET, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune »

.../...

ART. 2.- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée nouvellement nommée, mis en ligne sur le site internet de la commune, transcrit au registre des arrêtés municipaux et transmis :

- à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- à Monsieur le Directeur général des services de la Mairie – pour exécution en ce qui le concerne ;

SILLINGY, le 27 octobre 2023



Le Maire,

Ivan SONNERAT.

- Publication électronique sur le site internet [www.sillingy.fr](http://www.sillingy.fr)

2 - 11 - 2023

- Notification le 31 oct 2023